



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU l'article L 613-1 du Code de l'Education;

VU les arrêtés du 1^{er} août 2011 et du 30 juillet 2018 relatifs à la licence ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Droit, Economie, Gestion ;

DECIDE

Article 1:

Le jury du semestre 5 de la licence mention Droit, Economie, Gestion mention Economie et Gestion, au titre de l'année universitaire 2022/2023, est constitué comme suit :

Président du jury:

- Mme Béatrice BOULU-RESHEF Professeur des universités

Vice-Président du jury :

- Mme Denisa BANULESCU-RADU Maître de conférences

Membres du jury:

-	Mme Raphaëlle BELLANDO	Professeur des Universités
-	Mme Karine CONSTANT	Maître de conférences
-	M Gervais GAUDICHAU	Maître de conférences
-	M Yannick LUCOTTE	Maître de conférences
-	M Eric-Alain ZOUKOUA	Maître de conférences

Article 2 !

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 22 novembre 2022

Erio BLOND